

S.-D.-/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES.

Usumbura, le 25 avril 1959.-

N° 22130/2011.-

KIBUNGO



5034

A Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)
(sauf Astrida et Kigali)

à

Kibungo

OBJET:

Aménagement des agglomérations extra-coutumières.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il m'a été fait part de la possibilité de voir la Communauté Economique Européenne intervenir dans l'aménagement d'agglomérations extra-coutumières notamment en matière d'adduction d'eau et d'électricité.

afin de me permettre de faire des propositions concrètes, je vous saurais gré de vouloir bien me faire parvenir un plan de chaque agglomération extra-coutumière de votre territoire en y localisant, par exemple par une simple croix, tous les bâtiments existants, tant communautaires que privés.

POUR LE CHEF DU SERVICE
DES AFFAIRES INDIGENES,
LE CHEF DU 3ème BUREAU,
E.K. VAN HERCK.-

[Signature]

M. Juy
Buzunyama (et de l'Etat)
Kibungo (eau)